

**Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Chauffage urbain de Planoise**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le service public du chauffage urbain comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont la récupération de vapeur sur l'usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de charbon et fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'hôpital et la zone d'activités proche.

La Société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO (Groupe Lyonnaise des Eaux - Dumez) est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 1967, expirant le 31 août 2006, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien de l'installation mise à sa disposition par la Ville.

**A - Analyse de l'activité du service délégué :**

Le contrôle d'affermage est assuré par le Cabinet BETURE qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour la saison 1999, on retiendra :

- une activité normale de l'exploitation sans interruption de la fourniture.
- la durée de la saison de chauffe a été de 232 jours (21 jours de plus que la saison précédente), on constate cependant une baisse de 3 % de la chaleur totale livrée par rapport à 1998. Cette baisse s'explique par une diminution d'égale proportion de la rigueur de la saison de chauffe.
- le coût des combustibles est marqué par une augmentation sensible du fioul lourd (+ 3,8 % en moyenne mais + 42,5 % entre décembre 1999 et janvier 1999) et une baisse de 9 % du gaz utilisé en cogénération.
- la disparition du terme AC (- 8 % en annuité pleine).

Ces évolutions se traduisent par une baisse de 6,3 % du coût au logement. Ainsi le coût global en chauffage et eau chaude sanitaire se monte à 3 251 F pour un logement moyen.

Les prévisions 2000 concernant le prix des combustibles ne sont guère favorables. Le fioul lourd devrait rester à un prix élevé entraînant, par la même, une augmentation des prix du gaz.

**B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :***1 - Comptes du délégataire :*

La forme du contrat, un affermage classique, fait que l'ensemble des charges relève du cocontractant. La Ville ne verse aucune subvention à l'exploitation.

Le compte de bilan de la société dégage un fonds de roulement de 27 806 KF et une trésorerie de 10 155 KF, en légère diminution par rapport à 1998 (- 1 889 KF).

Le compte d'exploitation dégage un résultat net de 526 KF pour un résultat d'exploitation de 7 535 KF (en diminution de 3 % sur 1998).

On constate une augmentation du chiffre d'affaires (+ 6,2 %) et une stabilité de la masse salariale (+ 1 %).

Aucune autre observation particulière n'est à formuler.

*2 - Rapports financiers avec la Ville :*

La Ville reçoit, à titre de redevances (occupation du domaine public, récupération taxe foncière, cogénération) une somme qui s'est élevée à 5 170 545 F en 1999 (1998 : 4 837 872 F) soit + 6,9 %.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.*